

Montreuil, le 11 mars 2011

Le rapport de la cour des comptes 2011 attaque les ouvriers d'État Une arme de destruction du service public !

La cour des comptes sous prétexte de pointer la mauvaise gestion de l'État s'est acharnée sur les ouvriers d'État de l'ex-ministère de l'Équipement et de la DGAC. Les argumentations erronées, approximations et contrevérités contenues dans un rapport publié le 17 février 2011 répondent visiblement à une commande du Gouvernement dont le but est d'amplifier la casse des services publics.

La CGT conteste le contenu du rapport de la cour des comptes et se doit de rétablir la vérité !

Les missions et les métiers des ouvriers d'État : une nécessité pour un service public efficace !

Les ouvriers d'État ne sont pas des fonctionnaires mais des ouvriers gérés par des décrets statutaires spécifiques. Ils occupent des emplois permanents et ne peuvent donc pas être assimilés à des agents non-titulaires de la fonction publique.

Les 46300 ouvriers d'État sont employés au sein des ministères de la Défense (36000 ouvriers), de l'Équipement, Logement et Transport (8000 ouvriers), de l'Économie et Finances (1000 ouvriers), de l'Intérieur (1100 ouvriers) et autres ministères (200 ouvriers).

La notion de métier, les compétences techniques sont au cœur des recrutements et de la gestion des ouvriers d'État. En remettant en cause leurs recrutements, le rapport favorise implicitement l'externalisation des tâches et le recours au secteur privé.

La cour des comptes assimile sans cesse les ouvriers d'État aux missions et règles de gestion des fonctionnaires. Ceci est incohérent et revient à comparer deux éléments incomparables.

C'est pour répondre à l'exigence de missions spécifiques que les ouvriers d'État sont recrutés par concours ou par essais professionnels en référence à des diplômes et compétences techniques. Ce sont des « ouvriers et techniciens professionnels hautement qualifiés » et ne peuvent être comparés à des fonctionnaires en ce qui concerne l'exercice de leurs missions.

Au lieu de stigmatiser les ouvriers d'État, la cour des comptes ferait mieux d'amener une réflexion sur les missions de service public qui ne peuvent pas être exercées par le secteur privé en raison de leur technicité, de leur caractère régalien ou qui doivent être conservées pour garantir aux citoyens l'égalité d'accès en échappant aux logiques de marché.

Grâce à leurs compétences, les ouvriers d'État sont la garantie d'un service public de qualité avec en plus l'éthique de la fonction publique grâce leur statut d'agent public !

Une attaque contre le régime de retraite et niveau salarial et indemnitaire inacceptable !

La cour des comptes dénonce l'augmentation du niveau salarial moyen et du déficit du régime de retraite. Quelle évidence ! La réduction des effectifs voire l'arrêt des recrutements dans certains ministères ne peut engendrer que de tels mécanismes

La cour des comptes pointe des promotions et un niveau salarial exagérés. La CGT ne peut pas laisser se véhiculer un tel mensonge alors que le salaire d'embauche des ouvriers malgré l'exigence de compétences et de diplômes se situe au niveau du SMIC. Au ministère de l'Équipement un ouvrier hautement qualifié avec 15 ans d'ancienneté a un salaire inférieur à 2000€ ce qui est loin des 2500€ évoqué dans le rapport.

Le rapporteur s'attaque également au niveau de pension des ouvriers d'État supérieur à celui des fonctionnaires. La CGT rappelle que les ouvriers d'État cotisent sur pratiquement tous leurs éléments salariaux et ne disposent d'aucun régime complémentaire.

Peut on penser que 1300€ de pension de retraite pour un ouvrier hautement qualifié avec 35 ans de service minimum soit vraiment une aberration ?

Il y en a marre des présentations scandaleuses qui visent à pointer de soi-disant privilèges des salariés tout en continuant à ignorer superbement les salaires mirobolants des grands patrons, leurs stocks options, leurs parachutes dorés, leurs retraites chapeaux ou encore les pompes à fric que constituent les dividendes faramineux versés aux actionnaires. Tout cela financé avec l'aide du gouvernement à travers le bouclier fiscal et les exonérations de cotisations sociales.

Le but de ce rapport est évident, il faut mettre fin aux recrutements des ouvriers d'État qui exercent des compétences techniques dans les différents ministères pour livrer leurs missions à un secteur privé et un actionnariat toujours plus avide de profits sur le dos de l'État.

Ce rapport de la cour des comptes est un outil supplémentaire que va utiliser le gouvernement dans le cadre du vaste plan de suppression des fonctionnaires, des agents publics et de casse des services publics. Pour cela il utilise les mêmes stratagèmes consistant à monter les uns contre les autres : après privé contre public ce sera fonctionnaires contre ouvriers d'État mais nous pouvons d'ores et déjà gager que ces agents ne tomberont pas dans le piège de la désunion.

La CGT appelle :

- **les salariés et les citoyens à ne pas tomber dans un piège aussi grotesque qui consiste à stigmatiser une certaine catégorie de personnels ;**
- **à défendre ce statut tout en revendiquant des embauches ;**
- **à combattre par tous les moyens la casse des services publics.**